



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, lundi le 2 avril 2012, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

MM. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 19h42.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

113/02-04-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier en ajournant les items suivants au lundi le 23 avril 2012 à 19h30 :

- E.2 Avis de motion : Règlement numéro 200 modifiant le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats*
- E.3 Avis de motion : Règlement numéro 201 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage*
- F.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 200 modifiant le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats*
- F.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 201 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage*

et en ajoutant l'item suivant :

J.3 Remplacement d'un véhicule pour le Service d'urbanisme

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 5 mars 2012 sur le projet de règlement numéro 196
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2012
2. Comptes à recevoir : Municipalité de Lac-des-Écorces
3. Reddition de comptes : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local

C Gestion administrative

1. Lettre d'entente numéro 2009-24 avec le Syndicat



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

2. Embauche de personnel
3. Embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement
4. Confection d'épinglettes de la Ville
5. Disposition de biens excédentaires (chemises à dossiers) à la Municipalité de La Macaza

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2012-02 : Fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2014
2. Mandat pour reddition de comptes nécessitant un rapport de l'auditeur indépendant
3. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) : Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière
4. Mandat pour la réalisation d'un sondage de nos citoyens : Modification à la résolution numéro 020/16-01-12

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 199 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme et abrogeant le règlement numéro 195
2. Avis de motion : Règlement numéro 200 modifiant le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats - *ajourné*
3. Avis de motion : Règlement numéro 201 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage - *ajourné*

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 197 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve
2. Adoption du règlement numéro 198 instaurant un programme de réhabilitation des enseignes commerciales
3. Adoption du premier projet de règlement numéro 200 modifiant le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats - *ajourné*
4. Adoption du premier projet de règlement numéro 201 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage - *ajourné*

G Sécurité publique

1. Demande au ministère des Transports du Québec : Modification de la limite de vitesse aux abords de l'École du Méandre
2. Formation d'un Comité de sécurité civile

H Transport routier

I Hygiène du milieu

1. Adoption de la programmation de travaux dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 et engagements de la Ville
2. Désignation d'un officier municipal responsable de la mise en application de l'entente relative à la gestion des cours d'eau

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Mandat à une firme d'avocats pour la démolition d'une galerie dans la bande riveraine
2. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à des fins d'aliénation
- 3 Remplacement d'un véhicule pour le Service d'urbanisme - *ajouté*

K Loisirs et culture

1. Demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2012
2. Adoption du budget de la Fête champêtre 2012
3. Autorisation de participation au Colloque Les Arts et la Ville

L Divers

1. Demande pour l'ouverture d'un bureau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à Rivière-Rouge
2. Demande d'aide financière du Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger inc. (CABLB) : Maintien et élargissement du « Programme Pair »
3. Avis de consentement de la Ville pour la tenue d'un Marathon dans la Vallée de la Rouge et traverse de la route 117
4. Tournoi de golf du Centre local de développement (CLD) d'Antoine-Labelle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

114/02-04-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 5 MARS 2012 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 196

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 5 mars 2012 sur le projet de règlement numéro 196;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 5 mars 2012 sur le projet de règlement numéro 196, modifiant le règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme, soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE

115/02-04-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et fonctionnaires répondent aux questions adressées par le public.

Note : MM. Jean-Louis Boileau, Michel Robidoux et Sylvain Valiquette quittent la séance. Il est 19h42.

GESTION FINANCIÈRE

116/02-04-12

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2012

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes de mars 2012 se détaille comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

Salaires (ch. # 18668 à 18932) :	123 869,63 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	73 818,66 \$
Comptes courants (ch. # 120308 à 120479) :	519 133,50 \$
Total :	716 821,79 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

117/02-04-12

COMPTES À RECEVOIR : MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre d'entente de transaction soumise par la Municipalité de Lac-des-Écorces réglant tout litige entre la Ville de Rivière-Rouge et cette Municipalité relativement à des comptes à recevoir réciproques et d'accepter, en conséquence, que chaque municipalité se donne quittance mutuelle totale et finale des comptes à recevoir ci-dessous :

- Compte dû par la Municipalité de Lac-des-Écorces à la Ville de Rivière-Rouge au montant de 2 686,78 \$ plus les intérêts et les frais, le tout suivant une facture émise le 15 janvier 2010;
- Compte dû par la Ville de Rivière-Rouge à la Municipalité de Lac-des-Écorces au montant de 3 758,68 \$ plus les intérêts et les frais, le tout suivant une facture émise le 26 novembre 2009.

ADOPTÉE

118/02-04-12

REDDITION DE COMPTES : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 428 228,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de l'auditeur indépendant dûment complété;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

119/02-04-12

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2009-24 AVEC LE SYNDICAT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion de la lettre d'entente numéro 2009-24 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle lettre d'entente dûment signée par la mairesse et le directeur général, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

120/02-04-12

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de :

- M. Guy Paiement au poste de chauffeur, opérateur et journalier, classe 7, à compter du 6 mars 2012;
- M. Ludovick Whear Charette, à titre d'étudiant au poste d'animateur pour le camp de jour à compter du 5 mars 2012;
- Mme Vanessa Raymond, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 5 mars 2012;
- M. Patrick Gauthier au poste à temps complet de chauffeur, opérateur et journalier et chauffeur journalier, classes 7 et 4, à compter du 1^{er} avril 2012;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

121/02-04-12

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de M. Jean-Charles Clément au poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et environnement pour le Service d'urbanisme de la Ville à compter du 3 avril 2012, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur et selon la classe 12 et l'échelon 4 de l'échelle salariale des personnes salariées syndiquées.

ADOPTÉE

122/02-04-12

CONFECTION D'ÉPINGLETTES DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

D'entériner la confection de mille (1 000) épinglettes de la Ville pour un montant total de 1 520,00 \$ plus taxes applicables.

Que cette dépense, non prévue au budget 2012 de la Ville, soit imputée au poste budgétaire 02-629-00-649.

ADOPTÉE

123/02-04-12

DISPOSITION DE BIENS EXCÉDENTAIRES (CHEMISES À DOSSIERS) À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De vendre à la Municipalité de La Macaza vingt-deux (22) boîtes de chemises à dossiers à un coût de 50,00 \$ l'unité plus les taxes applicables, conformément à l'offre de cette Municipalité adressée à la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

124/02-04-12

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-02 : FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2012 AU 31 MAI 2014

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres numéro 2012-02 de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés et datés du 2 avril 2012.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la fourniture de différents produits pétroliers ($\pm 10\,000$ litres/an d'essence sans plomb ordinaire, $\pm 5\,000$ litres/an d'huile à chauffage et $\pm 120\,000$ litres/an de carburant diesel) pour la période commençant le 1^{er} juin 2012 jusqu'au 31 mai 2014.

Que les personnes et entreprises intéressées puissent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), en consultant le site Web www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600 en stipulant le numéro d'appel d'offres 2012-02 et que les documents puissent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, ou de M. Pierre St-Onge, greffier de la Ville.

Que les soumissions soient valides pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que seuls soient considérés aux fins d'octroi du contrat, les soumissionnaires ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville de Rivière-Rouge dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 3 mai 2012 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier de la Ville, ou son substitut, le 3 mai 2012 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission de l'appel d'offres numéro 2012-02 soit publié dans l'édition locale du journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

125/02-04-12

MANDAT POUR REDDITION DE COMPTES NÉCESSITANT UN RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétréault, comptable agréé, afin de fournir, lorsque nécessaire, un rapport de l'auditeur indépendant dans le cadre d'une demande de reddition de comptes.

ADOPTÉE

126/02-04-12

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) : ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE

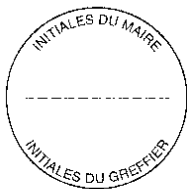
ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en flocon et/ou le chlorure de calcium en solution liquide et/ou le chlorure de magnésium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (chlorure de calcium en flocon et/ou chlorure de calcium en solution liquide et/ou chlorure de magnésium en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres.

Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

D'autoriser l'achat de quarante (40) ballots de chlorure de calcium en flocon pour l'année 2012, le tout faisant suite à l'ouverture des soumissions reçues par l'UMQ le 4 avril 2012.

ADOPTÉE

MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN SONDAGE DE NOS CITOYENS : MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 020/16-01-12

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'ajouter une somme maximale de 2 500,00 \$, plus les taxes applicables, au montant prévu à la résolution numéro 020/16-01-12, adoptée à la séance du 16 janvier 2012, pour la réalisation d'un sondage par la firme « Léger Marketing inc. » auprès des citoyens de la Ville de Rivière-Rouge, conformément à la proposition de cette entreprise adressée à la Ville de Rivière-Rouge le 2 avril 2012.

D'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tout document utile et nécessaire pour confirmer cet ajout.

Que les coûts liés à cet ajout monétaire soient acquittés à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

127/02-04-12

Modifiée par la
résolution numéro
221/04-06-12



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 199 VISANT À AIDER UN PROPRIÉTAIRE À METTRE EN PLACE UNE INSTALLATION SEPTIQUE CONFORME ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 195

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 199 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme et abrogeant le règlement numéro 195.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

128/02-04-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197 ADOPTANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE NEUVE

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Normand Gravel lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par le greffier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 197 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve ».

ADOPTÉE

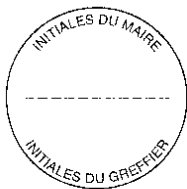
Le texte intégral du règlement numéro 197 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve est reproduit au livre des règlements.

129/02-04-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 198 INSTAURANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES ENSEIGNES COMMERCIALES

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Yves Sigouin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par le greffier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 198 instaurant un programme de réhabilitation des enseignes commerciales ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 198 instaurant un programme de réhabilitation des enseignes commerciales est reproduit au livre des règlements.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

130/02-04-12

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'accepter la recommandation du ministère des Transports du Québec de procéder à la modification de la limite de vitesse aux abords de l'École du Méandre, sur la rue du Pont, de 50 km/heure à 30 km/heure, débutant près du feu de circulation de la rue L'Annonciation et se terminant vers l'est à l'intersection de la rue du Pont, au coin de l'École.

ADOPTÉE

131/02-04-12

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De procéder à la formation d'un Comité de sécurité civile de la Ville ayant pour mandat d'entreprendre les démarches pour l'élaboration du Plan municipal de sécurité civile (PMSC), d'en définir les principes directeurs de base qui guideront la gestion de la sécurité civile qui consisteront à faire une étude de vulnérabilité, de coordonner toutes les activités liées à la prévention des sinistres, à la planification et la préparation de la sécurité civile, à l'intervention et au rétablissement lors d'un sinistre sur le territoire de la Ville. Ce Comité devra également assurer le maintien du Plan municipal de sécurité civile (PMSC) et annuellement, faire rapport au conseil municipal de l'état de préparation face aux sinistres majeurs.

De nommer les membres suivants au sein du Comité de sécurité civile, et ce, à compter du 2 avril 2012 :

Responsable :	M. le conseiller Normand Gravel
Délégué :	M. le conseiller Normand Girouard
Délégué :	le directeur général et coordonnateur des mesures d'urgence



No de résolution
ou annotation

132/02-04-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

Délégué : le coordonnateur adjoint des mesures d'urgence
Personne-ressource
auprès du Comité : l'adjointe administrative responsable du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010 À 2013 ET ENGAGEMENTS DE LA VILLE

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 112,00 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

133/02-04-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

DÉSIGNATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DE LA MISE EN APPLICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De désigner le directeur des travaux publics de la Ville pour agir à titre d'officier municipal dans la mise en application du contenu de l'entente relative à la gestion des cours d'eau, intervenue entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Ville de Rivière-Rouge et renouvelée à la fin de l'année 2011 pour les années 2012, 2013 et 2014.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

134/02-04-12

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS POUR LA DÉMOLITION D'UNE GALERIE DANS LA BANDE RIVERAINE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, pour tenter toute procédure judiciaire appropriée, dont une requête en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour obtenir la démolition d'une galerie avec toiture située dans la bande riveraine du 1384, chemin du Lac-Marsan Est, Rivière-Rouge, soit sur le lot 33 rang Est du cadastre officiel du Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle, et identifié par le matricule 0135-86-1247, avec l'envoi d'une mise en demeure au préalable.

ADOPTÉE

135/02-04-12

modifiée par la
résolution numéro
023/13-01-14

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) À DES FINS D'ALIÉNATION

ATTENDU qu'une demande à des fins d'aliénation numéro AGR-2012-001 a été déposée à la Ville de Rivière-Rouge en date du 15 mars 2012;

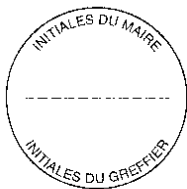
ATTENDU que cette demande d'aliénation porte sur les lots P-66 et P-67 du rang Nord-Est de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, faisant partie de la propriété située sur le chemin de la Rivière Nord et identifiée par le matricule 9641-25-7913;

ATTENDU que la demande d'autorisation vise le changement de titre de propriété en zone agricole de maintien;

ATTENDU que les demandeurs sont copropriétaires des lots visés;

ATTENDU que les lots visés sont utilisés à des fins récréatives;

ATTENDU que la présente demande est conforme aux dispositions prévues aux plans et règlements d'urbanisme de la Ville de Rivière-Rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la demande numéro AGR-2012-001 et incite la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à statuer favorablement à cette demande.

ADOPTÉE

136/02-04-12

REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'acheter de « Automobiles Boileau Itée » un Jeep Compass north Edith 2011 usagé au montant de 21650, 00 \$ plus les taxes applicables, en remplacement d'un véhicule du Service d'urbanisme qui est déclaré, par les présentes, en état d'actif excédentaire.

Que les coûts liés à cet achat soient acquittés à même le fonds de roulement de la Ville et soient remboursés sur une période de cinq (5) ans.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'achat et tous les documents utiles ou nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution, dont l'immatriculation du véhicule.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

137/02-04-12

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2012

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture à formuler, signer et déposer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2012.

ADOPTÉE

138/02-04-12

Modifiée par la
Résolution numéro
346/05-09-12

ADOPTION DU BUDGET DE LA FÊTE CHAMPÊTRE 2012

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge adopte le budget de 53 000,00 \$ pour la tenue de la Fête champêtre organisée par le Service des loisirs et de la culture de la Ville, devant avoir lieu du 12 au 15 juillet 2012, dont un montant de 25 000,00 \$ provient du budget d'opération de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Que la Ville de Rivière-Rouge assume tout déficit lié à cet événement à même son budget d'opération.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

139/02-04-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture à participer au 25^e colloque Les Arts et la Ville, organisé par le réseau pour Les Arts et la Ville, du 16 au 18 mai 2012 à Rouyn-Noranda et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

DIVERS

140/02-04-12

DEMANDE POUR L'OUVERTURE D'UN BUREAU DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) À RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la position avantageuse de la Ville de Rivière-Rouge qui se situe à mi-chemin entre la Ville de Mont-Laurier et la Ville de Mont-Tremblant, dans la MRC d'Antoine-Labelle, lui permettant de ce fait de desservir la région des Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est la première à avoir adopté un Plan Vert dans toute la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Ville comporte plusieurs bassins versants comprenant lacs et rivières avec les mesures environnementales que cela implique;

CONSIDÉRANT que le territoire comporte des parcs régionaux et provinciaux;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge se situe la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) qui dispense des services d'enfouissement des déchets pour trente-cinq (35) municipalités des Laurentides;

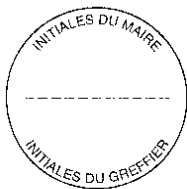
CONSIDÉRANT que l'aéroport international de La Macaza-Mont-Tremblant se situe dans l'Agglomération de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que le bureau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le plus près de la Ville de Rivière-Rouge se situe à Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT la vision du gouvernement du Québec concernant l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que les enjeux environnementaux des Hautes-Laurentides militent en faveur de l'ouverture d'un bureau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est disposée à fournir gratuitement un bureau pour ce service à Rivière-Rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs l'ouverture d'un bureau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à Rivière-Rouge.

De transmettre la présente résolution au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au député de Labelle, M. Sylvain Pagé.

ADOPTÉE

141/02-04-12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LÉONIE-BÉLANGER INC. (CABLB) : MAINTIEN ET ÉLARGISSEMENT DU « PROGRAMME PAIR »

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 500,00 \$ au « Centre d'action bénévole Léonie-Bélangier inc. (CABLB) » pour lui permettre de maintenir et d'élargir le « Programme Pair ».

ADOPTÉE

142/02-04-12

AVIS DE CONSENTEMENT DE LA VILLE POUR LA TENUE D'UN MARATHON DANS LA VALLÉE DE LA ROUGE ET TRAVERSE DE LA ROUTE 117

CONSIDÉRANT l'importance que le conseil municipal accorde au plein air dans une région comme la nôtre;

CONSIDÉRANT que Plein Air Haute-Rouge est l'organisme mandaté dans la Vallée de la Rouge pour promouvoir le plein air et organiser des activités;

CONSIDÉRANT que l'un des volets du mandat de Plein Air Haute-Rouge est aussi de promouvoir notre belle région auprès de toute la population du Québec et d'ailleurs avec des activités qui sont susceptibles de bonifier l'attrait touristique de la Vallée de la Rouge;

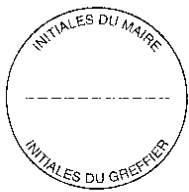
CONSIDÉRANT que Plein Air Haute-Rouge a adopté le projet de tenir un marathon dans la Vallée de la Rouge, à l'automne 2012, et d'en faire un événement annuel;

CONSIDÉRANT qu'une partie du parcours de ce marathon se situe sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été mis sur pied pour voir à la réalisation de cette activité;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intention de ce comité de promouvoir les saines habitudes de vie chez notre jeunesse étudiante par une tournée des écoles de la région favorisant leur adhésion à cette activité notamment par la gratuité des frais d'inscription pour certaines catégories de courses;

CONSIDÉRANT que cette activité attirera, sur une période de deux (2) jours, des centaines voire des milliers de coureurs en provenance des quatre coins du Québec,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

des Maritimes et de l'Ontario, dans certains cas avec leur famille, pour participer à cet évènement d'envergure;

CONSIDÉRANT les retombées touristiques et économiques positives d'un tel évènement dans la Vallée de la Rouge;

CONSIDÉRANT que le parcours du marathon traversera une partie du territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que le parcours du marathon traversera la route 117 près de la pisciculture Charlebois;

CONSIDÉRANT que pour autoriser la traverse de la route 117, le ministère des Transports du Québec demande l'avis des municipalités face au projet et relativement à la traverse de la route 117;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge donne son avis favorable pour la tenue d'un marathon dans la Vallée de la Rouge avec la traverse de la route 117 près de la pisciculture Charlebois.

ADOPTÉE

143/02-04-12

TOURNOI DE GOLF DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le 13^e tournoi de golf bénéfique du Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle qui aura lieu à Nominique le 15 juin 2012, à raison de 160,00 \$ chacun.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le directeur général répondent aux questions adressées par le public.

144/02-04-12

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au lundi 23 avril 2012 à 19h30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, les sujets suivants :

1. Avis de motion : Règlement numéro 200 modifiant le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
2. Avis de motion : Règlement numéro 201 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

3. Adoption du premier projet de règlement numéro 200 modifiant le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
4. Adoption du premier projet de règlement numéro 201 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage.

Il est 20h40.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LE GREFFIER

Déborah Bélanger

Pierre St-Onge